

	Département de l'Isère	République française	Envoyé en préfecture le 13/05/2026
	N° 2026 - 43	EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	Reçu en préfecture le 13/05/2026 Publié le 18/05/2026 ID : 038-213801145-20260429-202643-DE
29/04/2026	Désignation d'un référent « Ambroisie »		

Nombre de conseillers : 19
 En exercice : 19
 Présents : 18
 Votants : 18 + 1 pouvoir

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril,

Le Conseil municipal de la commune de Clonas sur Varèze, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au foyer communal 9 Rue du 8 mai 1945, Maison commune temporaire, sous la présidence de M. Vincent CHORON, Maire.

Date de la convocation : 23/04/2026.

Convocation adressée aux membres du Conseil municipal le 23/04/2026 par messagerie.

Présents : BASTIEN Yvan. BENALI Jessica. BERNARD Christophe. CHORON Vincent. COMTE Elisabeth. DARDIER Stéphane. DEGAS Sylvie. DUMAS Christophe. FERNANDES Ghislaine. FONTANA Julien. GONCALVES Patrick. LARUE Christelle. LAVIGNE Isabelle. LIBERO Franck. MERNISSI Chakib. MODRAK Bérénice. MOURLON Jérôme. RIBEYRE Ludovic.

Excusée : DEYRIEUX Caroline (pouvoir à Patrick Goncalves).

Le pouvoir a été déposé en application de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, nomme Mme Christelle LARUE, secrétaire de séance.

M. le Maire expose au Conseil municipal qu'à la demande du Préfet de l'Isère, la commune avait désigné un Conseiller municipal comme référent « Ambroisie » et ce depuis fin 2011.

Il leur précise que ce référent « Ambroisie » est en charge de l'information de la population, du repérage cadastral des parcelles infestées et du suivi des actions à mettre en place conformément à l'arrêté préfectoral prescrivant la lutte préventive et la destruction obligatoire de l'ambroisie, tant sur le domaine public que sur le domaine privé.

Il souligne que, dans le contexte des élections municipales récentes, un nouveau référent doit être désigné.

Il leur demande de bien vouloir procéder à la désignation d'un Conseiller municipal comme référent « Ambroisie ».

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal,

Vu la candidature de M. CHORON Vincent,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne, en tant que référent « Ambroisie » au sein de la commune de Clonas sur Varèze,

CHORON Vincent

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
 Extrait certifié conforme par le Maire,
 A Clonas sur Varèze, le 6 mai 2025,

Le Maire,
 Vincent CHORON



La secrétaire,
 Christelle LARUE